

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNITE MAGISTRATS SALUE LE PROJET DE LOI SURE : UNE REFORME COURAGEUSE POUR UNE JUSTICE PENALE EFFICACE.

1er septembre 2025

UNITE MAGISTRATS a été entendu le 27 août 2025 par la Directrice des affaires criminelles et des grâces sur l'avant-projet de loi « SURE » (Sanction Utile, Rapide et Effective) présenté fin juillet par le Ministre de la Justice Gérald Darmanin.

Une réforme qui répond aux attentes du syndicat

Ce projet de loi, articulé autour de 10 propositions fortes, reprend une majeure partie des thématiques portées par UNITE MAGISTRATS. Il vise à refonder plusieurs pans du droit pénal dans une optique de cohérence et d'efficacité, tout en simplifiant le régime d'application des peines.

Notre syndicat soutient pleinement cette réforme qui permettrait des avancées significatives vers une justice pénale plus efficiente et adaptée aux enjeux actuels.

Redonner sa liberté au magistrat

Le projet supprime notamment :

- L'obligation d'aménager les peines inférieures à six mois
- L'interdiction de prononcer des peines inférieures à un mois
- Les seuils exigés pour les mandats de dépôt et d'arrêt

Ces mesures redonnent toute sa liberté au magistrat pour prononcer la sanction qu'il estime la plus adaptée, conformément au principe d'individualisation de la peine.

Les ultra-courtes peines : une solution efficace

UNITE MAGISTRATS défend depuis longtemps les ultra-courtes peines (7 à 14 jours), non désocialisantes et efficaces pour stopper les parcours de délinquance. Les statistiques du Ministère de la Justice le confirment : plus une peine de prison ferme est prononcée tôt dans un parcours pénal, plus le taux de récidive est faible (32,3% pour les primo-délinquants contre 70,7% pour les condamnés ayant déjà deux mentions au casier judiciaire).

Elle permettrait aussi de lutter contre la surpopulation carcérale, dont la cause est notamment l'augmentation des durées de détention ces dernières années.

Cette politique pénale, déjà appliquée avec succès en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse, permettrait ainsi de concilier conditions dignes de détention et sanction proportionnée.

Une réponse à la crise de confiance

Face à la crise majeure qui touche la justice française, cette réforme courageuse s'éloigne de l'immobilisme pour répondre à la crise de confiance de nos concitoyens envers la justice pénale.

UNITE MAGISTRATS salue la lucidité de cette approche qui vise une justice crédible, sanctionnant efficacement les délinquants tout en protégeant les victimes et les plus vulnérables, dans le respect de l'Etat de droit.

Contact presse : synd-unite-magistrats@justice.fr

Retrouvez nos actualités sur [UNITE MAGISTRATS](#)